Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_101-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

COMMANDE PUBLIQUE – REHABILITATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE EN BUREAUX ET RECYCLERIE SUR LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX (LOTS N^{OS} 1 ET 2)

N° Délibération CC/2026/101

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté de communes a décidé de réhabiliter une friche commerciale, située 1 rue étang de la Cane à Montfort-sur-Meu, en bureaux et recyclerie.

Dans ce cadre, elle a effectué une mise en concurrence selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

Un avis de marché a été publié sur le site du BOAMP ainsi que sur le profil acheteur Mégalis Bretagne le 12 février 2026.

Le maître d'œuvre pour cette opération est un groupement d'opérateurs économiques constitué de la SARL ATELIER 56S et de la SAS ANNA Ingénierie.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_101-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Les travaux sont décomposés en 13 lots attribués par marchés séparés :

Lot n° 01	Désamiantage, démolitions
Lot n° 02	Gros œuvre
Lot n° 03	Charpente, MOB, bardage
Lot n° 04	Couverture, étanchéité
Lot n° 05	Menuiserie extérieure
Lot n° 06	Menuiserie intérieure
Lot n° 07	Doublage, cloisons, plafonds
Lot n° 08	Revêtements de sols, faïence
Lot n° 09	Peinture
Lot n° 10	Chauffage - Ventilation - Plomberie
Lot n° 11	Électricité CFO - CFA
Lot n° 12	Élévateur PMR
Lot n° 13	Photovoltaïque

La date limite de réception des offres était fixée au 25 mars 2026 à 16h00. 76 plis électroniques ont été reçus dans les délais, représentant 85 offres.

Pour l'ensemble des lots, les offres ont été analysées selon les critères de jugement suivants :

1) Valeur technique des prestations au regard du cadre de réponse fourni : 60 %

Sous-critères lot 1 :
- Moyens mis en œuvre : moyens humains et matériels, proposition de planning et prise en compte des contraintes : 30 points ;
- Méthodologie, organisation : mode opératoire, dispositif de sécurité : 15 points ;
- Démarche environnementale : mesures mises en œuvre pour limiter les déchets et les nuisances engendrées par les travaux : 15 points.

Sous-critères lot 2 :
- Moyens mis en œuvre : moyens humains et matériels, proposition de planning et prise en compte des contraintes : 20 points ;
- Méthodologie, organisation : mode opératoire, dispositif de sécurité : 15 points ;
- Performances techniques : qualité et performances des matériaux : 15 points ;
- Démarche environnementale : mesures mises en œuvre pour limiter les déchets et les nuisances engendrées par les travaux : 10 points.

2) Prix des prestations : 40%

Sur la base du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, conformément aux critères de jugement des offres définis au règlement de consultation, ainsi qu'à la suite de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie à titre ad hoc le 21 mai 2026, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes comme étant les plus avantageuses :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_101-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

N° lot et intitulé	Propositions d'attributaires	Montant de l'offre HT
Lot n°01 : Désamiantage, démolitions	S.D.I.G.C.	72 295,70 € HT
Lot n°02 : Gros œuvre	COREVA	364 707,85 € HT

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la consultation des entreprises du 12 février au 25 mars 2026,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie à titre ad hoc le 21 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité et 3 abstentions (V. Petithomme, F. Dessauge, R. Parthenay) :

- attribue les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot n°01 « Désamiantage, démolitions »
Entreprise : S.D.I.G.C. – 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC
Montant du marché HT : 72 295,70 €

Lot n°02 « Gros œuvre »
Entreprise : COREVA – ZA La Croix Rouge – 35530 BRECE
Montant du marché HT : 364 707,85 €

- autorise le président à signer les marchés ci-dessus avec les entreprises susvisées, ou tout autre document relatif à ceux-ci, y compris toute décision de poursuivre, et tout avenant n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- précise que les crédits nécessaires sont prévues au budget principal de la collectivité.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,